

Audit de la gestion des procédures d'assistance administrative

Administration fédérale des contributions

L'essentiel en bref

Dans le passé, l'Administration fédérale des contributions (AFC) n'accordait l'assistance administrative internationale que de manière restrictive. La situation a changé en 2009 lorsque le Conseil fédéral, sous la pression des pays du G-20, a décidé d'adopter les normes de l'OCDE. Depuis, les bases légales ont été modifiées et le réseau de conventions contre les doubles impositions (CDI) n'a cessé d'être étendu. Ceci a entraîné une forte augmentation des demandes d'assistance administrative et, ainsi, la création à l'AFC de la division d'échange d'informations en matière fiscale (SEI), qui compte quelque 70 postes à plein temps.

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a examiné si la gestion de l'assistance administrative sur demande est conforme aux principes d'économie administrative. Il a également procédé à une évaluation des ressources disponibles et à une appréciation de la collaboration de la division SEI avec les autres autorités.

Un soutien efficace au système et des processus clairement définis

SEISYS, le système de gestion des cas utilisé par le SEI, permet une gestion efficace de toutes les demandes d'assistance administrative. Les processus sont documentés de manière cohérente, les décisions sont soumises au principe du double-contrôle et sont présentées à une commission largement représentative. Le fait que la majorité des demandes ne puissent être traitées dans le délai de 90 jours requis par l'OCDE s'explique principalement par l'étendue du devoir d'information en Suisse. Le CDF voit un potentiel d'amélioration en ce qui concerne la coordination entre les exigences et les manuels internes.

La procédure d'assistance administrative sollicite un grand nombre d'interlocuteurs et compte de nombreuses interfaces. Le CDF n'a trouvé aucune indication suggérant que l'assistance administrative ne satisfasse pas dans l'ensemble les attentes des parties prenantes. Le SEI s'emploie à former ses collaborateurs et optimise constamment l'échange de données avec les autorités étrangères.

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle CDI signée entre les États-Unis et la Suisse, le nombre de procédures d'assistance administrative va augmenter dans un avenir proche. Il est cependant encore difficile d'estimer de manière fiable la durée et l'ampleur de la charge de travail supplémentaire. Néanmoins, grâce à la transparence de l'échange automatique de renseignements et à la perte d'attractivité de la Suisse comme refuge pour les avoirs non imposés qui en résulte, on peut s'attendre à long terme à une baisse du nombre de demandes.

Le CDF salue donc que le SEI continue à vérifier régulièrement si la taille de son effectif est adaptée à la charge de travail qui lui est confiée.

Texte original en allemand